L'ABEILLE.

[illegible] TOUS LES JOURS, PAR [illegible] BAYON.

[illegible] DE LA VILLE ET DE L'ETAT

"Il faut que l'UNION soit conservée."

[illegible] MATIN, 10 AOUT 1835.

[illegible]

[illegible] Orléans, 10 août.

Une assemblée des citoyens de [illegible] Orléans est convoquée pour ce soir, à 8 heures, à l'Arcade de Banks, dans le but de prendre des mesures propres à empêcher que les [illegible] sur l'abolition de l'esclavage, prêchées par les [illegible] fassent des progrès à la Louisiane.

Les incendies, les vols et [illegible] accidents se succèdent depuis quelque temps avec une rapidité étonnante. A peine est-on parvenu à jeter quelques consolations dans le cœur d'une épouse qui se voit [illegible] privée de son soutien, que l'on a à plaindre le propriétaire volé. Telles sont les réflexions que nous [illegible] dans les [illegible] heureux dont notre ville est depuis quelque temps le théâtre. Mr SONIAT DUFOSSAT, [illegible] bord d'une goëlette, pour se rendre sur son habitation de l'autre bord du Lac, y a été précipité par le [illegible]. Malgré toutes ces recherches que l'on y a faites nous avons oui dire qu'il avait été impossible de trouver son corps [illegible] près it.

Il est inexact de dire comme l'a publié l'éditeur du *True American*, que dans la malheureuse affaire qui eut lieu entre M. Maupassant et M. Bright, que ce premier était armé d'un pistolet. Nous étions présent lorsque le lieutenant [illegible], (auquel nous devons les plus grands éloges pour le zèle qu'il a déployé contre la malheureuse victime et le zèle qu'il a déployé contre l'officier de police) a fouillé dans les poches du défunt, et nous pouvons affirmer qu'il n'a trouvé sur lui que quelques papiers et trente-six piastres et cinq escalins dont nous avons été le dépositaire. M. Maupassant n'avait qu'une canne à épée qu'il portait assez souvent. Nous avons cru devoir relever l'erreur dans laquelle le *True American* est tombé afin de rapporter les circonstances telles qu'elles se sont passées, de laisser le jury entièrement [illegible] des faits si jamais l'affaire est portée devant la Cour Criminelle.

Nous avons entendu dire que le dividende de [illegible] pour cent qui avait été déclaré et payé par la Banque du Canal aux actionnaires de cette institution devait être remis par eux à la dite Banque, en conséquence d'une perte de sept à dix mille piastres occasionnée dans son [illegible] par le coup de vent de vendredi. D'après cela, les actionnaires se trouvent vis à vis de la Banque, comme le joueur près du 'croupier' de *roulette* lorsque la boule tombe sur le *single O. Bis on the rod: Rien de fait.*

Nous avons lu dans le *Franc-Parleur* d'hier le prospectus d'une nouvelle gazette quotidienne qui doit se publier incessamment en cette ville sous le titre de NATIONAL LOUISIANAIS. Cette feuille, entièrement consacrée aux intérêts du pays, sera rédigée par des hommes dont les talens sont généralement reconnus. Nous espérons que le public donnera des encouragemens à cette louable entreprise, et que la population Louisianaise surtout, ne négligera pas de soutenir un journal qui sera dévoué à sa cause.

L'association des Américains de naissance nous rappelle la fable de la montagne en travail. Leur digne organe, l'éditeur du TRUE AMERICAN, après avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour exciter notre population, a eu la mortification de voir qu'il n'avait réussi à tromper que quelques jeunes-gens dont les intentions sont bonnes, sans doute, mais que l'inexpérience rend faciles à duper. L'assemblée de jeudi dernier a du leur faire apercevoir le piège qui leur était tendu. Ils ont du voir que cette association n'était formée que dans le seul but de faire d'eux des machines électorales, de les faire servir aux projets désorganisateurs de quelques arrogans ambitieux, enfin ils ont pu se convaincre que cette association tendait à détruire la liberté des élections; ils savent à présent qu'on veut leur imposer telle et telle nomination, enfin il leur est prouvé que, tel que leur digne organe qui par contraste s'appelle *True American*, cette société doit s'appeler *anti-American*.

Nous avons appris que le grand conciliabule si pompeusement annoncé, se composait tout au plus de 30 à 40 individus, presque tous des jeunes commis, dont un, entr'autres est attaché à la douane. Un de nos respectables citoyens obsédé de nombreuses importunités, avait eu la faiblesse de consentir à mettre son nom sur la liste des sociétaires, mais il l'en a retiré de suite avec indignation, et lui ainsi que plusieurs autres signataires s'est résolu de s'opposer à l'avenir à toutes les mesures de ces agitateurs. Cette même personne assure que dans cette association il ne se trouve pas un seul homme sage ou possédant quelqu'influence dans la communauté.

La première proposition discutée tendait à régler les droits respectifs des citoyens de naissance et des citoyens d'adoption. Il fut résolu que toutes les fois qu'un Américain naturalisé se trouverait en compétition avec un Américain de naissance pour un emploi quelconque, le premier serait invariablement rejetté, excepté toutefois.... remarquez bien, lecteurs, le but de l'association, excepté quand il s'agira de James H. Caldwell, le bailleur de fonds du *True American!* James H. Caldwell, candidat à la première magistrature de notre ville! James H. Caldwell notre futur maire! Eh bien *Foreigners*, plaignez vous donc encore! Quelle libéralité! Vous voyez bien que vous n'êtes pas tous proscrits; ayez seulement quelques cinquantaines de milliers de piastres, du charlatanisme et une bonne dose d'impudence, soudoyez un journal et vous pourrez espérer, quand même la nature vous aurait fait comédien, devenir un jour législateur ou magistrat. Mais enfin, puisqu'on a vu d'aussi grandes absurdités que cela, supposons un instant que cette puissante *aristocratie de naissance* réussisse à faire asseoir l'hon. James H. Caldwell, avec son bagage tragique et comique et son gaz, sur la chaise curule, comment composera-t-il le conseil de ville? car il faut bien que tout soit à l'unisson. Vous, recorder, qui présidez avec tant de dignité les séances quelquefois orageuses du Conseil, retirez-vous, vous n'êtes plus à votre place; le père noble de la troupe va occuper le fauteuil. Hommes de loi, médecins, propriétaires qui consacrez gratuitement aux intérêts du peuple vos talens et votre expérience, vous ne seriez pas bien en scène, retirez vous. Place à de nouveaux législateurs.... Voilà le jeune premier, voilà Frontin, Mascarille.... Mais non, ceux-là sont des *foreigners* et ne sont pas compris dans l'amnistie accordée à l'hon. J. H. C. Voici donc Sir John Falstaff Hotspur Hamlet &c. qui viennent occuper nos sièges. Attention! la séance est ouverte; ce spectacle est gratis, entrez Louisianais—Le souffleur de quelque troupe qui remplace le secrétaire donne lecture d'un message du maire. La première partie a rapport à l'adresse d'inauguration récitée au théâtre d'en haut. La seconde partie traite d'une manière très étendue l'éclairage par le gaz, enfin la troisième partie propose la démolition de la Cathédrale dont le portique empiète sur la voie publique. Le tout est adopté à l'unanimité. Un concert termine la séance qui est renvoyée......... à Pâques ou à la Trinité, ainsi que le sera la nomination de M. James H. Caldwell.

Nous avons appris que cette même association d'Américains de naissance s'était engagée à élever M. Christy à la dignité de Gouverneur de la Louisiane. Nous ne croyons pas que ce citoyen ait été consulté à ce sujet. Nous l'engageons à modérer le zèle de ces amis indiscrets qui lui font un tort irréparable, car on ne verrait en lui que le candidat d'une faction. Nous ne finirons pas sans dire avec une vive satisfaction que beaucoup de jeunes gens qui étaient entrés dans cette association anti-Américaine anti-républicaine, anti sociale, s'en sont retirés avec dégoût. Honneur à eux!

LE MEXIQUE ET LE TEXAS.

Lorsque le gouvernement du Mexique jugea convenable de coloniser cette vaste étendue de son territoire située entre la rivière de Guadaloupe dans le Sud-Ouest et celle de la Trinité au Nord-Est; lorsque pour parvenir à peupler et exploiter ces plaines riches et fertiles qui forment presque la moitié de l'Etat du Texas, il se décida, faute de population et plus que cela faute d'industrie de la part de ses propres enfans, à faire d'immenses concessions de terres à quelques uns des citoyens des Etats-Unis du Nord, ne devait-il pas considérer quelle influence dirigerait cette nouvelle peuplade qu'elle allait recevoir dans son sein serait appelée à exercer sur ses destinées futures? Ne devait-il pas songer que le contraste qui règne essentiellement entre les nouveaux colons et les habitans du Mexique, et dans le caractère et dans les mœurs, et dans le langage et dans les besoins, et dans les goûts et dans les principes politiques et sociaux opposerait de grands obstacles aux idées qu'il s'était formées de faire de ce nouvel Etat une partie intégrante de la république, et de ces habitans des citoyens qui seraient soumis au même régime de lois et aux mêmes servitudes que le reste de la population.

Le congrès général aurait dû savoir que son système de gouvernement ne pourrait longtems convenir aux nouveaux citoyens qui venaient de jurer obéissance à ses lois et fidélité sans bornes à la constitution du pays. Ils avaient tous à leurs engagemens. Ils avaient trouvé dans leur nouvelle patrie toute la liberté, toutes les garanties, tous les droits politiques qu'ils croyaient y rencontrer. Mais l'anarchie dans laquelle est plongé le gouvernement, mais les révolutions sans nombre qui se succèdent avec tant de rapidité sur toute l'étendue du territoire mexicain, mais l'empire des lois confié au pouvoir militaire et aux bayonnettes dont il est entouré, mais le droit inconstitutionnel qu'il s'est arrogé le chef suprême de la république d'intervenir avec la force armée dans toutes les transactions civiles, mais enfin le *centralisme* qui menace à pas de géant depuis l'isthme de Panama jusques au delà des montagnes de la Sierra-Madre, et depuis le golfe du Mexique jusqu'à l'Océan Pacifique, système affreux qui aurait pour but de rendre tous les Etats de la confédération les tributaires de la métropole, et leurs habitans les vassaux d'un dictateur et d'un tyran, tout a dû faire un devoir aux colons du Texas de chercher à protéger leur fortune, leur existence, leur industrie, leur avenir et plus que tout cela leur liberté politique et leur indépendance nationale contre les dangers dont ils sont menacés et lorsque les foudres de la guerre commencent à gronder, lorsque le patriotisme improvise des phalanges invincibles et qu'il fait de chaque homme un citoyen et de chaque citoyen un héros; lorsque les plaines du Texas se couvrent de ces soldats intrépides, prêts à mourir pour défendre leurs droits comme hommes libres et leurs privilèges comme citoyens, l'histoire pourra-t-elle qualifier de révoltes et de séditions les courageux efforts qu'ils font pour conserver les uns et s'assurer les autres? Toutes les nations libres de l'ancien continent, tous les peuples du Nouveau Monde, depuis le détroit de Magellan jusqu'aux limites septentrionales du Canada n'applaudiront-ils pas de cœur à ce cri d'indépendance que fait entendre un peuple frère, et ne feront-ils pas des vœux sincères pour le succès d'une cause qui est devenue maintenant une cause commune à tous? Nous dirons plus; les citoyens des Etats-Unis ne devront-ils pas, individuellement, aider de tous leurs secours les colons du Texas dans la lutte dangereuse mais sublime que ces derniers sont appelés à soutenir contre les troupes mercenaires du despote Santa Anna.

L'attitude hostile que vient de prendre l'Etat de Cohuila et Texas envers le gouvernement général, la tournure que devrait prendre également les choses dans une question de la nature de celle qui se présente entre la république mexicaine et l'un des Etats de la confédération; la révolution qu'elle pourra produire sur toute l'étendue de ce vaste territoire méritent d'attirer l'attention des républicains et des patriotes des deux mondes. Il s'agit ici de l'avenir du Mexique: non d'un avenir de discordes civiles, de guerres intestines, de massacres, de meurtres, de fanatisme et de persécutions, mais d'une ère de bonheur, de prospérité, de paix, d'indépendance et de civilisation; et la révolution du Texas, en obtenant le résultat que nous attendons, doit amener infailliblement cet heureux changement.

Depuis l'époque où le gouvernement général ouvrit les portes de ses riches domaines à la colonisation, cette révolution a été pressentie par les philosophes et les publicistes de tous les pays: il était impossible de penser qu'elle ne dût pas arriver. Les principes politiques des nouveaux colons, leur indépendance de caractère, leurs mœurs et leurs coutumes républicaines, et par dessus tout leur amour sans bornes pour un gouvernement populaire devaient passer comme par contagion dans l'esprit et dans les cœurs de tous leurs voisins; et cette première révolution, opérée dans le nord chez les habitans des provinces septentrionales devait, à la longue, produire celle qui se déclare maintenant.

Et comment cette révolution n'aurait-elle pas lieu, et ne changerait-elle pas entièrement la face actuelle du gouvernement mexicain? Tous les Etats de l'Union sont fatigués du joug de fer qui pèse sur eux: tous voient que loin de jouir de la souveraineté qui leur est garantie par la constitution fédérale ils sont plongés dans la servitude la plus humiliante, et livrés au despotisme le plus affreux. Le congrès général, ou plutôt, SANTA ANNA luimême entouré de ses troupes dont il est en ce moment l'idole, fort des bayonnettes mercenaires dont l'appareil basé le protège, promène son sceptre et sa volonté sur toute l'étendue de la république et menace de mort quiconque ne reconnaîtra pas son pouvoir suprême. Les lois sont, par lui, foulées aux pieds: plus de garanties pour les citoyens, plus de souveraineté réelle pour les Etats. Le CENTRALISME! tel est le système de gouvernement qu'il veut introduire au Mexique; la DICTATURE PERPETUELLE! voilà ce qu'il veut pour lui. Mais réussira-t-il dans ses coupables projets? Non! Son règne n'est que momentané et le tems n'est pas loin où le peuple se fera lui-même justice. Déjà plusieurs conspirations se sont tramées pour renverser le tyran: déjà nous avons vu le noble Etat de Zacatecas faire des efforts inouis pour conserver ses droits constitutionnels, son honneur et son indépendance; la trahison a trompé son courage et sa valeur, et Santa Anna victorieux s'est rendu plus exécrable encore par les infames cruautés dont il s'est rendu coupable. Zacatecas fût soumis, mais il a conservé sa haine contre l'usurpateur; mais les Etats de Tamaulipas, de Nuevo Leon, de San-Luis, de Chihuahua, de Durango et de Jalisco sont là, prêts à former une ligue contre ceux de Mexico, de Puebla, de Vera-Cruz, de Oajaca, de Michocan et de Chiapas si ces derniers se déclaraient pour le tyran. Qu'attendent-ils pour signal de combat? de nouvelles vexations de la part du chef suprême? un Etat menacé dans sa souveraineté. Eh bien! le moment est arrivé. L'Etat de Cohuila et Texas vient d'arborer ses bannières. Il a fait entendre jusqu'au fond de la capitale son cri de guerre et d'indépendance; il a proclamé dans toutes les parties de l'Union le signe précis qu'il a choisi contre le pouvoir arbitraire du gouvernement: son exemple sera, nous en sommes persuadés, suivi par tous les autres Etats du Nord. Malheur donc à Santa-Anna; malheur à tous ceux qui voudront opposer des digues à ce torrent prêt à déborder, ils ne sauront l'arrêter, il sera maître sur toute la surface du territoire mexicain, et c'est de l'époque à laquelle il commencera son cours rapide que la nation entière pourra s'écrier: "JE VEUX ETRE LIBRE, [illegible] SUIS DES CE JOUR LIBRE ET INDÉPENDANTE."

EVENEMENS DE ZACATECAS.

Un témoin oculaire de l'horrible boucherie de Zacatecas nous adresse les détails et réflexions suivans sur cet odieux attentat.

(Communiqué.)

Monsieur l'Editeur,

Zacatecas a eu sa St. Barthélemy, le pillage et le meurtre ont été mis à l'ordre du jour et les bras des nombreux spadassins ne leur ont pas manqué; rien n'a été respecté; propriétés dévastées, familles égorgées, cadavres traînés à la voirie et souillés des plus grands outrages; voilà le déplorable résumé des dragonnades de Zacatecas. Américains, un de vos frères, paisible citoyen, négociant respectable, a été la victime de ces cannibales dont le mot d'ordre, *muerran los strangeros* a trouvé tant de bourreaux pour interprètes. Dans sa propre maison, dans l'inviolabilité de son domicile et de son titre d'Américain, il a été assailli par cette horde vendue à Santa-Anna et lâchement égorgé. Son épouse, femme inoffensive et en dehors de toutes les haines des partis est aussi tombée sous leur poignard: encore si leur rage s'était arrêtée là, mais non, ils ont voulu flétrir jusqu'à la boue. Cette malheureuse; ils ont traîné son corps tout mutilé jusqu'à la voierie: horreur!! horreur!!! Je n'énumérerai point ici les mille atrocités dont ils se sont repu; ma plume se glacerait au récit de tant de crimes.... Un attentat odieux a été commis; la cause de Santa-Anna s'est flétrie du plus hideux attentat au droit des gens; c'est à la nation américaine, cette nation toujours grande et modérée qu'il appartient d'en demander satisfaction au gouvernement mexicain. Que les Etats Unis n'oublient pas que c'est sur leur fermeté à ne point impunément délaisser leurs citoyens à l'outrage étranger que repose leur force future.

Déjà précédemment un consul américain était parti de sa résidence pour se plaindre au gouvernement fédéral des Etats-Unis des nombreuses vexations auxquelles ses concitoyens d'ici étaient en proie, le cabinet de Washington n'aurait-il point fait droit à sa réclamation; c'est ce que la lenteur des mesures exécutives nous porte à présumer! Aujourd'hui ce n'est plus d'une tracasserie commerciale qu'il s'agit, c'est de venger le sang américain versé par les sicaires de Santa-Anna; c'est de laver une tache sanglante encore au front de la république américaine; que toute la presse indépendante, ce franc organe de la liberté s'érige en défenseur de l'honneur national, sentinelle de ses besoins, qu'elle le soit aussi de ses droits.

Voilà donc où conduiront ces brouillons criminels qui tendent par envie à diviser par catégories les citoyens de leur propre pays. C'est sur eux que retombera le sang versé. A. A.

La nation américaine, dit très bien M. Hamilton, est de toutes les peuples le moins exposé aujourd'hui à des révolutions. Mais on aime qui, ajoute le même auteur, a pour tous cette unique circonstance, que la *grande majorité de ses habitans sont propriétaires*. Il n'est pas douteux que c'est là une des principales causes de la tranquillité de ce peuple fortuné. L'explication d'un point qui abat, dans les systèmes politiques, resterait toute la question. Il est vrai que l'une des principales causes de la stabilité des institutions des Etats Unis est le bien-être de l'immense majorité de ses habitans. Mais il a été de ce bien matériel, cette grande, le droit accordé dont jouissent tous les citoyens d'intervenir dans toutes les transactions qui ont pour but d'organiser les pouvoirs de l'Etat; 3o. les garanties individuelles que leur accorde toutes lois, la liberté d'écrire et de publier leurs opinions; 3o. cette liberté qui leur permet d'adorer Dieu selon leur conscience; 4o. enfin cette conviction profonde et indestructible qu'ont tous les citoyens que la loi est égale pour tous, et qu'il n'a point d'institutions destinées à favoriser une classe au sein hiérarchie de privilégiés.

En jetant un regard rapide sur cette gigantesque nation qui naquit hier et qui aujourd'hui étend ses bras depuis l'Atlantique jusqu'à l'océan Pacifique et les mers de la Chine, l'observateur étonné se fait naturellement cette question: Quel sera le terme de sa grandeur et de sa prospérité? Ce n'est point au pouvoir de la conquête ni à la force des armes, ce n'est point aux illusions d'un culte qui réunit aux règles de la morale des ministres du dogme qu'est due cette prodigieuse création; elle est l'ouvrage d'un système qui a proscrit tous les privilèges, toutes les distinctions consacrées par les siècles antérieurs. A la vue de ce phénomène politique, les hommes d'état de tous les pays, les philosophes, les hommes d'économie politique, se sont pris à contempler la marche rapide de ce peuple étonnant, et admettant unanimement la prospérité inouie de ses habitans à côté de la sobriété, de l'amour du travail, de la liberté la plus indéfinie, des vertus domestiques, d'une activité créatrice, et des pratiques religieuses les plus minutieuses, ils ne sont guère à expliquer les causes de ces grands résultats....

L'école politique des Etats-Unis est un système complet, œuvre classique, unique. C'est une découverte semblable à celle de l'imprimerie, de la boussole, de la vapeur; mais appliquant la force morale des intelligences individuelles au mouvement de la grande machine sociale jusqu'à présent inerte, bien qu'elle fût dirigée et mue à l'aide de ressorts factices, composés de moyens hétérogènes, espèce de mosaique fabriquée de lambeaux usés de feodalisme, de superstition, de privilège, de légitimité, de sainteté et autres éléments infaillibles; décombres de ce déluge de ténèbres qui inonda le genre humain durant *douze centuries*.

Les publicistes de l'Europe peuvent très bien se livrer aux interprétations, aux prophéties, aux conjectures, aux commentaires, plus ou moins sinistres, sur la constitution, l'avenir et la stabilité des lois des Etats-Unis. Ce qu'ils ne peuvent nier, c'est qu'il n'y a et qu'il n'y eut jamais un peuple chez lequel les droits du citoyen aient été plus respectés, les individus eussent une plus grande part dans les affaires publiques, et les masses aient été plus généralement admises dans les jouissances sociales. Qu'il est de genre d'incriminer les institutions d'un pays, que de le menacer d'un avenir de catastrophes, lorsque dans le moment actuel il est plein de vie, de félicité et de bonheur?

Ceux qui ne peuvent résister à l'évidence des faits palpables d'une expérience journalière ont recours à des prophéties funestes, et annoncent déjà la future dissolution de la grande république. Nous leur répondrons que le bien actuel vaut mieux que des espérances jamais réalisées; qu'il n'y a ni homme ni peuple qui ne préfère à l'oppression et à la misère l'existence heureuse et indépendante de cette république, parce que quelques politiques atrabilaires proclameront que cette situation prospère ne durera pas deux cents ans. Non, de semblables argumens ne sauraient affaiblir l'impulsion de l'exemple vivant et persévérant de ce système social. Voyez, si voulez, ces [illegible] et éphémères émeutes; exagérez la chaleur de leurs débats politiques, les turbulences de leurs élections, ces aberrations [illegible] du fanatisme presbytérien, leur aversion pour la caste des noirs, leurs embarras causés par le système de l'esclavage, leurs discussions sur les douanes, les embarras momentanés de leurs banques; commentez de la manière la plus défavorable ces crises politiques et économiques; une solution pratique, une réplique prompte vient à l'instant détruire de fond en comble l'échafaudage de vos argumens.

Ce peuple, plein de vie et de mouvement, marche directement vers son but; et depuis les frontières de la Nouvelle Ecosse jusqu'à celles de la Nouvelle Mexico, le républicain des Etats-Unis, seul, agit d'après ces principes: *travail et droits du citoyen*. Son code est concis, mais clair net et intelligible. Dans les questions abstraites, dont la solution n'est point à la portée des classes moins éclairées, on s'en rapporte entièrement à ceux qui ont su, par une conduite honorable dans les affaires mériter la confiance publique.

Dans la lutte qui eut lieu aux Etats Unis, peu de temps après son émancipation, entre le parti aristocratique et démocratique, le premier fût tellement vaincu qu'il en perdit haleine; et depuis, ce qui en fit une sorte phénomène dans l'histoire des nations, tout les questions qui ont été agitées dans les tribunes, dans les écrits périodiques et dans les juntes populaires, n'ont été que des questions purement économiques. La convention de Hartfort, qui en 1814 essaya de faire revivre les anciens principes fédéralistes, ne trouva ni sympathie ni appui nulle part; depuis il n'y a pas eu un seul homme d'état qui ait osé se déclarer le défenseur du système de Hamilton et d'Adams. Le pouvoir passe, dans toute sa plénitude, gouverné une nation riche, puissante et d'une immense étendue, la dirigeant avec sagesse, modération, intelligence, et voit sous les auspices de son administration se développer les élémens d'une grande prospérité territoriale, industrielle et commerciale, et peut-être le plus puissant argument qu'on puisse opposer aux éternelles déclamations des absolutistes et des aristocrates.

SAAVEDRA viage a los Estados-Unidos.

Nous avons fait connaître, il y a quelques jours, les réductions que proposait Mr Passy sur le budget, partie de ses possessions en Afrique. Les chiffres du ministre sont, en hommes 27,945, en argent, 23 millions 735,000 fr. Ceux de Mr Passy seraient, en hommes, 21 930, en argent, 18 millions 453,000 fr. Ces réductions de la commission sont, nous devons le dire tout d'abord, moins hostiles à notre établissement en Afrique qu'on pourrait le croire. Mr Passy, ou la commission dont il est l'organe, a évidemment cédé à l'impression générale, à l'assentiment de l'opinion publique. On n'aime pas, en général, à braver cette opinion, quand on n'est pas ministre, quand on ne peut interposer entre elle et soi les illusions que cause, en France du moins, l'exercice du pouvoir, et qui ne vous abandonnent pas toujours, même après que le pouvoir vous a quitté. Nous reconnaîtrons donc volontiers que les termes employés dans le rapport de Mr Passy respirent un peu plus cet esprit de ménagement que les anti-Algériens n'ont guère observé dans les discussions précédentes. Mais cela ne suffit point: il faut que la conversion soit complète. Il faut que les doctrinaires du tiers-parti ou de la vieille opposition de gauche se résignent à laisser Alger à la France, à ne pas dépouiller notre pays de ces magnifiques appendices que la fortune des armes lui a donné; il faut qu'ils parlent de nos départemens d'Afrique comme des autres départemens qui renferment un sol français, et alors leur voix pourra avoir quelque retentissement, leur économie quelque mérite.

Si la commission n'avait fait que demander une réduction sur le personnel de l'armée d'Afrique, il ne lui eût pas été difficile de défendre et peut être de faire prévaloir son système; car elle n'est pas seule à demander cette réduction. La grande commission d'Afrique ne porte l'armée qu'à 21,000 hommes; Mr Genty de Bussy, dans son excellent ouvrage "Sur l'établissement des Français en Afrique," descend encore plus bas et ne demande même que 19,000 hommes qu'il voudrait répartir de la manière suivante:

10,000 hommes pour Alger,
4,000 hommes pour Oran,
3,000 hommes pour Bone,
et 2,000 hommes pour Bougie.

Mais, d'un autre côté, Mr Genty de Bussy, et tout le monde partagera son opinion, voudrait que cette armée reçût une composition différente de celle qu'on lui a donnée jusqu'à ce jour, ainsi, il demande qu'aux bataillons d'Afrique, aux compagnies de discipline, aux compagnies de vétérans, à toutes ces non-valeurs enfin qui non-seulement, dit-il avec raison, ne nous gardent point, mais qu'il faut garder au contraire, et qui viennent par conséquent s'imputer sur nos forces réelles, loin de les accroître; il demande, disons nous, que l'on substitue des régimens recrutés à l'ordinaire, et destinés à faire en Afrique le plus long séjour qu'il sera possible. C'est surtout par l'excès de dépense, par le chiffre du budget que l'occupation d'Alger est vulnérable. Il serait donc d'une bonne politique pour un gouvernement qui voudrait garder Alger, d'amoindrir cette dépense, d'abaisser ce chiffre au minimum qu'il puisse atteindre.

Mr Genty de Bussy, dans cet ouvrage que nous venons de citer, donne encore de fort bons conseils, mais peut-on espérer qu'ils soient suivis? Il condamne, par exemple "ce trop large état major, cette administration militaire trop nombreuse qu'il serait si facile d'utiliser ailleurs." Il blâme "ces commandemens de place donnés à des officiers d'un grade élevé quand on pourrait si bien les confier à des officiers d'un grade inférieur." Mais comment obtenir du favoritisme ministériel une sévérité aussi rigoureuse? Car si la terre d'Afrique est, par ses compagnies de discipline le purgatoire des sous officiers mal pensans, n'est-ce pas une terre de promission pour les jeunes officiers d'état major et surtout pour les officiers supérieurs qui ont le crédit d'arracher au ministre son consentement à des entreprises dont il ne comprend pas toute la portée.

Cette réduction dans l'état major de l'armée d'Afrique produirait un autre effet non moins heureux: ce n'est pas dans les hauts grades que l'on s'est le plus vivement passionné pour le ministère et la prospérité de notre conquête. C'est un simple capitaine d'artillerie, Mr Dermandy, qui, merveilleusement secondé par l'activité et l'audace de Youssof, nous a donné Bône, complément nécessaire de notre établissement dans la régence. D'autres officiers, parmi lesquels on cite MM. de la Moricière, Marey, ne sont pas contentés d'imposer aux Arabes par la brillante valeur qu'ils déployaient contre eux; ils se sont mis à étudier la langue arabe, ils l'ont apprise, et c'est ainsi qu'ils ont pu ouvrir avec les populations de la régence des communications dont le prix et l'utilité sont inouïs. Ce serait donc à de tels hommes, jeunes encore et qui ont, comme on dit, une fortune à faire, que Mr Genty de Bussy, intendant civil à Alger et conseiller d'état à Paris, voudrait voir confier le commandement et les fonctions qui, par leur nature, se trouvent en contact direct avec les populations arabes.

Nous n'avons pas attendu à ce jour pour faire connaître notre opinion sur la politique que la France doit suivre à l'égard d'Alger, nos vœux pour la durée et la prospérité du puissant empire qu'elle peut un jour y créer en Afrique, et dont elle jette aujourd'hui les bases. Mais, grâce au ciel nous ne sommes pas les seuls de cette opinion et de cette croyance; car il est un fait à remarquer, c'est que ces raisonnes opiniâtres dont Alger est l'objet ne se produisent qu'à la chambre. La presse [illegible] pas un seul journal qui veuille soutenir la [illegible] présentée aujourd'hui Mr de Sade, et que demain [illegible] développera Mr Passy, à la presse est en contact direct avec l'opinion des masses, son unanimité est un avertissement infaillible, et s'opiniâtrer pour obtenir de prétendues économies qui trouveraient bien mieux leur place ailleurs; à jeter dans l'esprit d'une foule de petites et vagues inquiétudes sur un objet qui emporte elle le but d'une noble et légitime ambition, ce n'est ni faire acte ni prévoyance; c'est tout simplement un travers d'esprit. [National.]

On a remarqué qu'une des choses qui ont le plus vivement frappé le corps diplomatique dans les dernières nouvelles d'Angleterre a été la révolte de Wolverhampton, dans laquelle les ouvriers ont dressé des barricades. Il y a là un terrible enseignement pour les gouvernemens qui se défendent exclusivement par la force militaire; le peuple a appris les barricades depuis juillet. Jusqu'ici il y avait eu en Angleterre une grande frayeur pour ce qu'on appelle les habits rouges, c'est à dire les soldats anglais; si cette crainte vient à cesser, il y aura une révolution terrible à craindre au sein de l'aveuglement de la royauté anglaise irait jusqu'au point de rappeler un cabinet tory. Les whigs seuls pouvant sauver le système monarchique en Angleterre, et les tories reprenaient encore les affaires, ils seraient obligés d'essayer les méthodes de Manchester sous lord Castlereagh, et qu'ils s'en souviennent bien: le peuple sait les barricades.

[illegible] Journaux français.

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHÉ.

Nouvelle-Orléans, 8 Août, 1835.

COTONS.

Pas de ventes aujourd'hui.

VENTES DE COTON.

61 balles Alabama [illegible]

1000 balles en marché.

PRODUITS.

TACAC—6 1-2 à 8 1-8c	[illegible]—[illegible] 28c.
RIZ—$4 1-4 au par bar.	[illegible] 30c.
SUCRE—$7 1-2 à 8—la qual.	FARINE—$6 1-2 à 6 3-4
do Prime 9c.	[illegible] de Maïs—$3.50 à 4
do Bleue 12 à 13c.	[illegible]—le boisseau.
do Brut 8 à 9c.	TOILES d'emb—40c la yard.
MELASSES—32 à 35c.	CORDES do—14 à 15c la lbs
do Sp[illegible] 36c.	[illegible]—Rectifié 42 à 43c
CAFE—Hav[illegible] 13 à 14 1-4	vieux Monongahela 70 à 75c
Rio 12 1-2 à 13c.—rare.	[illegible]—Sans variation.
PORC—Mess $18 à 18.—	Moreaux 27 à 30c.
Prime $15 à 15.	[illegible]
JAMBONS—$9 10c—la lbs.	Boites $2 à 4 1-4 la do.
Morceaux de choix 7 à 7 50c	Bris $3 50 à 4 do.
Epaules 6 1-2 à 7c.	PEAUX DE VEAUX &
Petit côté 7 1-2 à 8c.	PLOMB—En barre 7c.
LARD—8 1-2 à 9c—au détail.	do en feuille, 9 à 10c.
Prime 9c.	[illegible]—10 à 16
SAINDOUX—8 1-2 à 9c.	HUILE de Tanneurs 18
BOEUF—Mess $12 à 13c.	CIRE—20 à 23c par baril
Prime $10 1-2	[illegible]—Sans variation.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Marengo, Larkin, Hâvre, [illegible] Gally

Brick Tuscar, Chadwick, Hâvre, [illegible] Gale

Brick Virginia, Harton, New York, D Marston

Goel Tamaulipas, Mengle, Honduras, J Prats & Cie

Goel Mentor, Hoyet, Tampico, Stinson & Campbell

ARRIVES.

Brick Phenix, 9 jours de Tampico.

Brick paquebot Wm Henry, Merrell, Philadelphie.

Goel Eulalie, Puentas, Matamoras.

POUR PHILADELPHIE.

Passage réduit à trente piastres, par le Goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ROBERT & JAMES, capitaine Warren, devant partir mardi 11 du courant. Quelques passagers de plus peuvent être admis en s'adressant de suite à
10 a WILLIAM BRYAN, Vieille Levée no 36.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le prix de la farine étant aujourd'hui de $6 37 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent délivrer, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 61 onces de pain pour un escalin. Les pains de 2 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.
3 août DENIS PRIEUR, Maire

LE bateau à Vapeur Mancunier partira de l'extrémité du chemin à coulisses, ce soir à 5 heures pour Pascagoula et les points intermédiaires, et reviendra à temps pour reprendre ses voyages accoutumés.
10 août

LOUIS MUH devant partir pour le Nord, prévient le public qu'il en son absence il laisse M. J. A. Durel, chargé de ses affaires.
10 août.—15

MARCHANDISES SECHES.—Couvertures de Mackanaw Rods et Points; Habillemens tissés pour nègres; Parapluies de soie; Mouchoirs à carreaux et à raies; Fil bleu de ciel et autres couleurs; Bombazet noir; thousillaquères de coton; Mouchoirs d'un nouveau goût; Broderies françaises sur mousselines et bobinets.
A vendre par ANDREWS ET FRERES,
10 août rue de Chartres No. 19.

TOILE A SACS—280 pièces de toile à sacs en magasin et à vendre par ANDREWS & FRERES.
10 août rue de Chartres No. 19.

AVIS.

CINQ à six mille cordes de bois à vendre, livrables dans la paroisse St Jacques, à environ quatre milles au-dessus du couvent, du 15 août 1835 à la fin de décembre 1836. Pour les conditions, s'adresser à
10 août—4,2po J. P. LAPORTE, agent.

Succession de François Robeham.
Vente par le Register des Testaments.

COUR DES PREUVES.—Paroisse d'Orléans.—Samedi, 22 août 1835, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, pour compte de la succession de feu François Robeham.

Deux actions du fonds capital de la Banque de Cité de $100 chaque, payées en entier.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour,
10 a W F C DUPLESSIS, rég. des test.

John Rice et Wm. M. Lambeth contre Gustavus Schmidt.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le Jeudi 10 septembre prochain, à 1 heure de l'après midi, pour le compte et risque de M. John R er, acquéreur de la dite propriété à la vente du shérif le 29 juin dernier, la dite propriété mentionnée et décrétée dans le dit ordre de saisie et de vente comme suit, savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste Marie de la ville de la Nouvelle Orléans, rue St Charles, dans l'îlet compris entre les rues St Charles, Julia, Camp et St Joseph, le dit lot mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue St Charles, sur 172 pieds 3 pouces de profondeur, limité d'un côté par la propriété de M. Leslie et de l'autre par celle de Mlle. Dapremont, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente: $2000 avec les intérêts sur $2762 49 depuis le 4 septembre 1834, et intérêt sur la balance depuis le 8 novembre 1834 jusqu'au parfait paiement, le tout comptant. La balance du prix de la vente sera payable comme suit: $5000 le 1er septembre 1835, et $5000 le 1er septembre 1836, en billets endossés à la satisfaction du shérif et hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.
10 août FRED BUISSON, shérif.

AVIS—William Bryan a transporté son bureau au no. 36, Vieille Levée.
8 août

LES débiteurs et créanciers de Etienne Bernard Dufouchar De Gerp sont requis de se présenter au soussigné, syndic des créanciers, pour règlement.
8 août A. MILTENBERGER, syndic.

35 Demi barils maquereaux no 1, 20 quarts do do no 1, 10 barils do no 1, 20 do do no 2, 16 do (1835) de no. 2, à vendre par
HENRY, LAFAPIE & Co.
8 août 63, Vieille Levée.

REÇU par les derniers arrivages du nord:
30 balles de Coutil d'Oxford, de Trenton et de l'Elk rivière.
100 Malles couvertes en peau de veau marin avec charnières en fer.
100 Malles couvertes en peau de cheval avec charnières en fer.
Conditions raisonnables. S'adresser à
W. KOKERNOT & FILS,
6 août—6 Encoignure des rues St. Louis et Levée.

EMILE PETIT, tenant Pension Bourgeoise à Biloxi, prévient les personnes qui voudraient bien l'honorer de leur confiance qu'il vient d'agrandir son établissement de plusieurs chambres, et que l'on n'aura rien à désirer sous le rapport de la table, des vins et des liqueurs; le prix de la pension est très modéré, il prend au jour ou au mois. Sa demeure est presque en face du 1er. wharf. Nota—On peut manger à la table ou se faire servir particulièrement.
6 août—3

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Sentine Joseph, f c l, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Bisine Avril h c l, décédé intestat: Avis est par la présente donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
7 août W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

LETTRES de change sur Paris, Londres et New York, à vendre par
MARTINEAU, CRUGER & Co.
30 juil no 36, rue Bienville.

AVIS—La société existant entre M.M. Broin et J. Barre, a été du premier août courant, dissoute à l'amiable. Les affaires de la dite société seront liquidées par M. Barre.

ON demande un jeune garçon bien recommandé, pour travailler dans un magasin de marchandises sèches. S'adresser à A. Z. à la poste, boîte No. 127. août 6—4po

A VENDRE—18 vaches bonnes laitières, avec leurs suivans. S'adresser au bureau de cette feuille.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 8443—Vincent A Deouillard contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers aura lieu au bureau de M. J B Cénas, notaire public, le Samedi 29 août prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire.

Il est de plus ordonné que W R M Carter, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents, et en même tems, toutes poursuites contre le pétitionnaire et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour. Bureau du greffier, 27 juil 1835.
28 juil—2ps ARMAND PITOT, dép. greffier.

ETAT DE LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Andrew Moore contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. H. B. Cénas, notaire public, lundi le 17e jour de septembre suivant, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés soient suspendues. R. M. Shepherd est nommé syndic pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour, au greffe,
Nouvelle Orléans, 4 août 1835.
5 août—2po R. A GUYOL, dép. greffier.

DIRECTION GENERALE DES POSTES.

DES soumissions seront reçues au département des postes, jusqu'au 16 août suivant, pour le transport de la malle des Etats Unis, de la Nouvelle Orléans, Louisiane, à la Mobile, Alabama, allant et revenant journellement par bateau à vapeur, ou par bateau à vapeur et voitures; la malle devant être délivrée au bureau de poste de chacune des deux villes susdites depuis le 1er janvier 1836 jusqu'au 31 décembre 1838 inclus, conformément au règlement suivant.

Devant partir tous les jours de la Nouvelle Orléans à 2 heures P. M., et arriver à la Mobile [illegible] heures P. M.

Devant partir tous les jours de la Mobile à 7 heures A. M. et arriver à la Nouvelle Orléans le jour suivant à sept heures P. M.

N. B.—Les soumissions doivent être cachetées et adressées au "Post Office Department" et porter l'endos de "Proposals for Route No. 2706" comme il n'a l'intention de décacheter aucune soumission qu'à l'exception du temps fixé pour leur réception. AMOS KENDALL.
Washington, 4 mai 1835. 26 mai—12,1pe

DEMANDE D'EMPLOI.

UN Monsieur qui a acquis une grande expérience comme instituteur, désire trouver de l'emploi en cette qualité, dans un collège dans une école ou dans quelque famille. Il a les capacités requises pour enseigner les langues anglaise, française, latine et grecque, l'histoire, la géographie, la chronologie, &c; l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, l'arpentage, la navigation, l'astronomie, le calcul différentiel et intégral, la levée des plans, la philosophie naturelle et morale, la chimie, la minéralogie, la géologie, &c.

Ayant été reçu "maître des arts" à l'université de la Virginie, et ayant acquis beaucoup d'expérience, comme instituteur, il se flatte de satisfaire les personnes qui voudront bien l'employer.

S'adresser par lettre, à A. M. B., Mooresville, Nord Alabama.

P. S.—Si les conditions sont raisonnables, il n'a pas d'objection à aller à la Louisiane, ou partout ailleurs.
20 juil—5,1pe

FARINE—1500 barrils de farine superfine en magasin, sujettes à l'inspection, à vendre par
G DORSEY
3 août no 38, Nouvelle Levée.

BEURRE DE GOSHEN.

50 Barils Beurre de Goshen, en débarquement du navire Oceana, de New-York, à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
7 août—4 no. 51, rue Toulouse.

AVIS AUX STEAMBOATS.—Bois de pin et bois léger, constamment disponible et livrable dans le plus bref délai, par W. F. & R. MURPHY,
7 a—10 au Bassin, no 132, entre Toulouse et St Louis

BRIQUES A FEU.—37,000 briques à feu de Pensacola, 700 barrils poix, et 300 do goudron, en magasin et à vendre par W. F. & R. MURPHY.
7a—15 au Bassin, no 132, entre Toulouse et St Louis.

EAU-DE-VIE DE COGNAC.

20 Demi pipes (marque de J J Dupuy) en débarquement, et à vendre par
7 août A. QUERTIER & BOUTIN.

A VENDRE—Une habitation de un ou deux arpens de terre face au fleuve sur 60 de profondeur garantie, à environ 5 milles de la Nouvelle Orléans, sur l'habitation St-Amant, (Battle Ground). S'adresser au Dr Formento, ou au Dr Thomas, 6 août—30

HUILE VEGETALE COMPOSEE.

Pour teindre et changer les cheveux rouges ou gris en beau noir ou brun foncé, et aussi pour en prévenir, nourrir, et activer la croissance, sans inconvénient quelconque.

LE propriétaire de cette inestimable composition n'ignore pas que le fondement de toutes les panacées fabriquées dont on a fait usage jusqu'à ce jour pour convertir les cheveux rouges ou gris en noir ou brun foncé, est le nitrate d'argent, ou autres substances minérales, qui colore, il est vrai, les cheveux, mais en même temps, les endommage et les détruit, de sorte qu'à la fin le remède est pire que le mal.

Les ingrédients qui entrent, au contraire, dans l'huile végétale composée sont tels, qu'ils procurent qu'ils nourrissent et excitent la croissance des cheveux, beaucoup plus qu'aucun autre article connu, que l'on vend à ce dessein, (quoique celui-ci ait été [illegible] qu'on attribue aux autres). Cette huile adoucit le cheveux, lui donne un beau lustre, et en même temps, le change en un beau noir ou brun foncé, durant sa couleur primitive.

La teinture étant elle même purement végétale, et combinée avec d'autres ingrédiens, devient nourrissante et adoucissante, aide beaucoup la croissance des cheveux, et est recommandée comme la composition, à cet effet, la préférable qui ait été offerte au public.

L'huile végétale composée, agit sur les cheveux d'une manière longue et progressive, et si l'on s'en sert suivant les instructions et que l'on continue avec régularité, elle leur conservera une belle couleur, les nourrira et entretiendra, et sera très favorable à leur croissance. Et comme de beaux cheveux sont un ornement pour toutes les personnes et particulièrement pour les dames, la beauté de la chevelure doit donc être autant cultivé avec soin pour le beau sexe.

Environ trois bouteilles de cette huile suffiront pour une personne pendant un an, et les individus entrant en âge dont les cheveux sont sur le déclin, trouveront que cette huile opère merveilleusement pour les conserver.

Enfin cette huile végétale composée, lorsqu'on en fait usage, conformément aux instructions à suivre et aux précautions à observer, tient tout ce qu'on en dit, et le propriétaire connaît tout le prix, non pas seulement lui dire, mais même par expérience. *Experto crede Roberto.*

Un nouvel assortiment de l'article ci-dessus, d'une qualité très supérieure et à très bas prix, dernièrement reçu et à vendre par
12 juin BENJAMIN LEVY.

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le régistre des testamens—Mardi 25 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrit appartenant à la succession de feu Jonathan Ball.

ESCLAVES.

JANE, négresse âgée d'environ 23 ans.
JOHN, nègre âgé d'environ 12 ans.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, régistr.

Les actes de vente seront passés devant H B Cenas notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 juil

Succession de feu Robert Lewis.

VENTE par le régistre des testamens—Samedi 29 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, les esclaves ci après décrits, appartenant à la succession de feu Robert Lewis.

PETER, mulâtre âgé d'environ 35 ans.
JAMES, nègre âgé d'environ 30 ans.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés pardevant A Mazureau, not. pub., aux frais des acquéreurs. 28 juil

AVIS—Le soussigné prévient le public qu'en vertu de la dissolution de la société ci devant existant entre lui et MJ Broine, il demeure seul propriétaire du café situé à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, maison de M N Girod. Il s'efforcera comme par le passé à tenir chez lui le meilleur assortiment de liqueurs possible. On trouvera en outre, à son établissement et à toute heure, chocolat, thé, café au lait et à l'eau, &c, le tout soigneusement fait et servi à la minute.
4 a—6—3 J J BARRE.

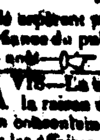

Les soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir à l'encoignure des rues de la Vieille Levée et de l'Hôpital, une pharmacie, l'on trouvera constamment un assortiment de médicamens simples et composés de préparations chimiques; médicamens secrets de parfumerie, et en général tout ce qui a rapport à leur partie.

Ils espèrent par leurs soins et leur exactitude mériter la confiance du public dont ils sollicitent le patronage.
3 août P MARTIN & Co.

AVIS—La société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison de Mallard & Co. est de ce jour dissoute d'un consentement mutuel. E Mallard est autorisé à régler les affaires arriérées de cette maison, et aura sa signature pour la liquidation seulement.
EDWD MALLARD.

N. O. 30 juillet.

Robert A Fitzgerald par procuration d'Edwd. Mallard.

Le soussigné continuera à faire des affaires pour son propre compte et sous son propre nom.
30 juil—3) EDWD MALLARD

VENTES A L'ENCAN

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi 15 août prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

LOUISE, négresse âgée de 22 ans, depuis huit ans dans le pays, cuisinière, bonne blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison, un peu pâtissière, et bonne marchande; avec ses deux enfans, JOE mulâtre âgé de 7 ans, habitué au service de la table à manger, et EUGENE, âgé de 2 ans—bons sujets et garantis des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. [illegible] août

PAR J. L. BLACHE.

IL sera vendu mardi 11 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Une négresse américaine nommée BETZY, âgée d'environ 28 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfans, Martha âgée de 3 ans, et Marie âgée de 6 ans. Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions à la vente. 22 juillet

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu, le mercredi 25 août 1835, à midi, à la bourse Hewlett, pour compte de la faillite de Mr L. Bouligny:

Terrains, Nos. 6 et 7 de l'îlet No 3, faubourg Bouligny; Nos. 4, 5 et 6 de l'îlet 6, les dits nos. 54, 94, 116, 117 et Une réserve à la limite supérieure dudit faubourg, ayant 3 pieds 6 pouces face au fleuve, sur toute la profondeur du dit faubourg Bouligny.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 21 j

PAR JOSEPH LE CARPENTIER.

IL sera vendu, mardi, 8 septembre, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nelle-Orléans, en date 4 mars 1835, les esclaves ci après désignés, abandonnés par J. M. Fernandez à ses créanciers.

Edmond, âgé de 31 ans, domestique.
Guillaume, nègre créole, âgé de 60 ans, borgne.
Sam, mulâtre de 28 ans, bon manœuvre, lesté du corps, et tonnelier.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant Joseph Cuvillier, not. pub., aux frais des acquéreurs. 6 août

VENTE PAR LE MARECHAL.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable B. C. Elliott, juge de la Cour de Cité de Lafayette, j'exposerai en vente à mon office, à l'encoignure des rues Ste Marie et Bellechasse, lundi, 31 du mois d'août, à 5 heures de l'après midi, les lots suivants saisis dans les procès ci-après, savoir:—

Le président et conseil de ville de Lafayette vs. l'ilet No. 7.

Le dit lot situé au faubourg Livaudais, et touche au Nos. 8 et 9 sur la Levée.

Les mêmes vs. Le Lot No. 8, ilet No. 8.

Le dit lot est situé au faubourg Livaudais, dans l'ilet No. 8 et forme l'encoignure des rues Huitième et de la Levée, et mesure 50 pieds de face sur la Levée, 180 d'un côté et 149 pieds 7 lignes de l'autre.

Les mêmes vs. le lot de batture B.

Le dit lot est situé au faubourg Livaudais, et mesure 50 pieds de face à la rue de la Levée, sur 200 pieds 3 lignes de profondeur, et touche aux lots Nos. 7 et 8.

Les mêmes vs. les lots Nos. 14, 15, 16 et 17.

Situés au faubourg Livaudais, dans l'ilet No. 6, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue de la Levée sur le No. 14, 139 pieds 2 lignes de profondeur; le No. 15, 128 pieds 4 lignes de profondeur; le No. 16, 117 pieds 4 lignes de profondeur; le No. 17, 106 pieds 8 lignes de profondeur sur 95 pieds 10 lignes sur la rue Septième.

Les mêmes vs. les lots 67 et 68.

Situés sur la rue Rousseau au faubourg Lafayette, et mesurant 60 pieds de face; le tout conformément au plan en l'office de B. Buisson. Conditions—comptant.
GEO. WM. BOYD, marshal.
6 août, 1835—[☞]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE.

Séance du 9 juillet 1835.

RESOLU que le maire soit et demeure autorisé à faire annoncer dans deux gazettes de cette ville, en français et en anglais, pendant dix jours, et conformément à une loi de la législature approuvée le 2 avril 1832, intitulée "Acte pour régler l'ouverture, la distribution et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle Orléans et les faubourgs incorporés et non-incorporés, et dans les banlieues de la dite ville," qu'une application a été faite pour ouvrir la rue de l'Esplanade, depuis la rue des Remparts jusqu'au Bayou St Jean.

(Signé) JOHN CULBERTSON, Recorder.

Séance du 16 juillet 1835.

Résolu que nonobstant le veto du maire, le conseil de ville persiste dans la résolution du 9 du courant, relative au prolongement de la rue de l'Esplanade jusqu'au bayou St Jean.

(Signé) JOHN CULBERTSON, Recorder.

Vu les deux résolutions qui précèdent, passées dans le but de donner suite à une pétition des habitans de la rue de l'Esplanade, de la ville et des faubourgs présentée au conseil dans la séance du 9 juillet dernier;

Et conformément à la section 2 de la loi approuvée le 2 avril 1832, intitulée "Acte pour régler l'ouverture, la distribution et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle Orléans et les faubourgs incorporés et non incorporés, et dans les banlieues de la dite ville;"

Avis est par le présent donné que, pour remplir le vœu des pétitionnaires, la rue de l'Esplanade sera continuée jusqu'au bayou St Jean, en prolongeant les deux côtés de la dite rue, en lignes droites, depuis la rue des Remparts jusqu'à la jonction du dit bayou.

Nouvelle Orléans, le 4 août 1835.
3 août—10 D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE.

Séance du 18 juin 1835.

RESOLU que le maire soit et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les langues française et anglaise à la Nouvelle-Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propriétaires pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes: seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé) JOHN CULBERTSON, Recorder.

Approuvé le 20 juin 1835.

(Signé) D. PRIEUR, Maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yards carrés de pavage dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en pierres en grès semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 a—6m D. PRIEUR, Maire.

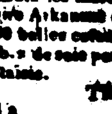

A VENDRE (d'occasion)—Un cabriolet léger mais solide, s'adresser au Dr Dupierris, rue Ste Anne, no 64.
4 août—[☞]

CHANGE sur le Nord, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
7 août rue Royale, no 117.

LES soussignés offrent d'vendre à l'encan ou à l'amiable les marchandises suivantes, en débarquement du navire Arkansas de New York.

60 balles coton écrue; 3 caisses indiennes assorties; 1 de bas de soie pour femmes; 4 demi do bas rayés et de fantaisie.
TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
4 a no 116, rue de Chartres.

MAQUEREAUX, MORUES, HARENGS &c.

LES soussignés viennent de recevoir par le brick Acton de Boston et offrent à vendre, 100 barils maquereaux no 3; 100 balles morues; 100 do harengs fumés première qualité; 200 demi boites saumon de la marque de Jackson; 100 barils blanc de baleine.
CARRIERE & BORDUZAT.
3 août no 11, rue St Louis.

A VENDRE.—Par le soussigné, à très bon marché pour clore plusieurs factures.

250 barriques de vin de Bordeaux, de diverses qualités; 30 tierçons vin blanc de Grèves:—Plus 150 barriques vin de Bordeaux différentes qualités, reçu récemment par l'Anne Louise et Missouri; 200 caisses vin St Julien; 70 ditto Pauillac; 45 ditto vieux Margaux par 24 demi bouteilles, 6 ditto vin blanc Sauterne.
1 août FELIX LABATUT.

AVIS AUX CONSTRUCTEURS.

LA Compagnie des Améliorations recevra jusqu'au Vendredi 8 août prochain, à son bureau, rue Royale, des soumissions pour le pavage des briques des édifices qu'elle se propose de faire construire sur les rues St Louis, Chartres et Royale.

Les entrepreneurs pourront s'adresser au bureau de la Compagnie, pour s'enquérir de la nature des ouvrages à faire.
J. H. BABOTEAU.
31 juil secrétaire.

Pierre Bèle à toile de Dundee.

SOIXANTE ET-DIX pièces de forte et large toile à sacs de Dundee, en débarquement du navire Arkansas et à vendre à très bon marché et à des conditions fort avantageuses si elle est prise sur la Levée.
ANDREWS & FRERES.
5 août rue de Chartres no 19.

EN débarquement du navire Alabama, de New York, 67 colis de chaussures, bottes, souliers, malles, bas de soie, cols de chemises en toile, chemisettes, &c. à vendre par WM. HOLMES & Co.
6 juillet rue de la Levée, no 92.

6 Balles indiennes françaises nouveaux dessins, claires et foncées, en débarquement du navire Marengo à vendre par E L BERNARD.
29 juil no 113, rue Bourbon.

AVIS—Un ancien professeur de danse, désire donner leçons en ville, dans toutes les branches de l'instruction, offre ses services aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser par lettre ou autrement au bureau de l'Abeille. PERON.
16 juil—6,2po